



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 11-130722

Approbation du Plan de Financement de l'Aménagement des itinéraires cyclables (première phase) – présentation et validation de la phase PRO

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 06 juillet 2022 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **21**

Absents : 04

Procurations : 04

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : NALEM Marie Émilie

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TREIZE  
JUILLET DEUX MILLE VINGT-DEUX

L'an deux mille vingt-deux le **TREIZE JUILLET** à **DIX-SEPT HEURE SIX MINUTES** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

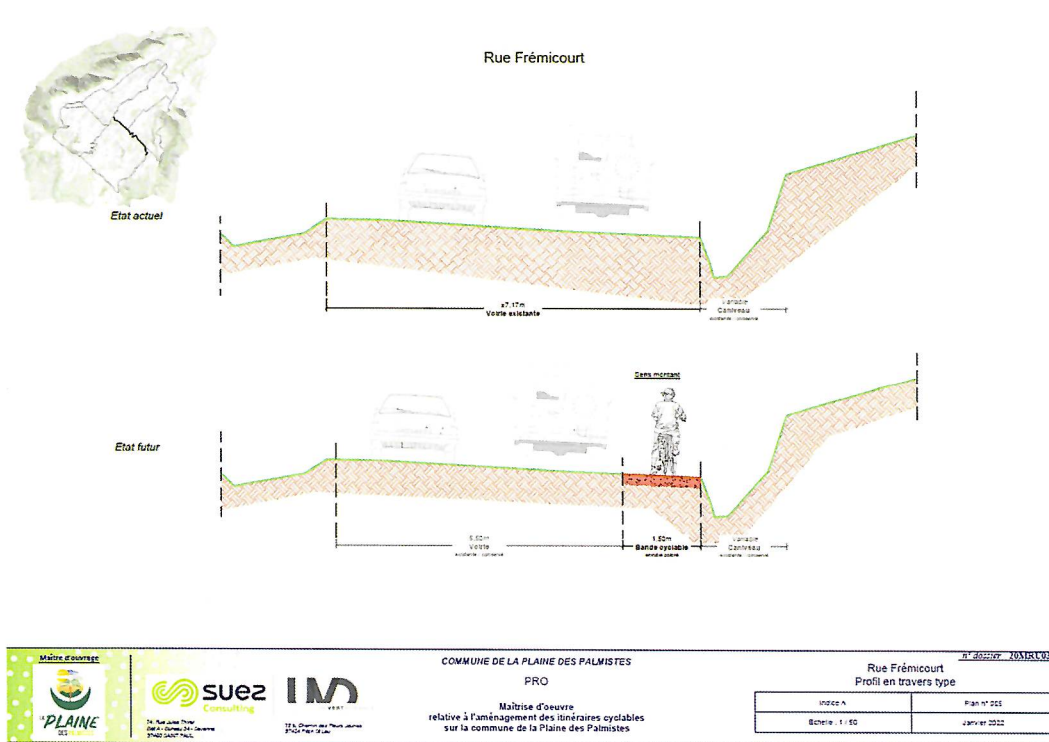
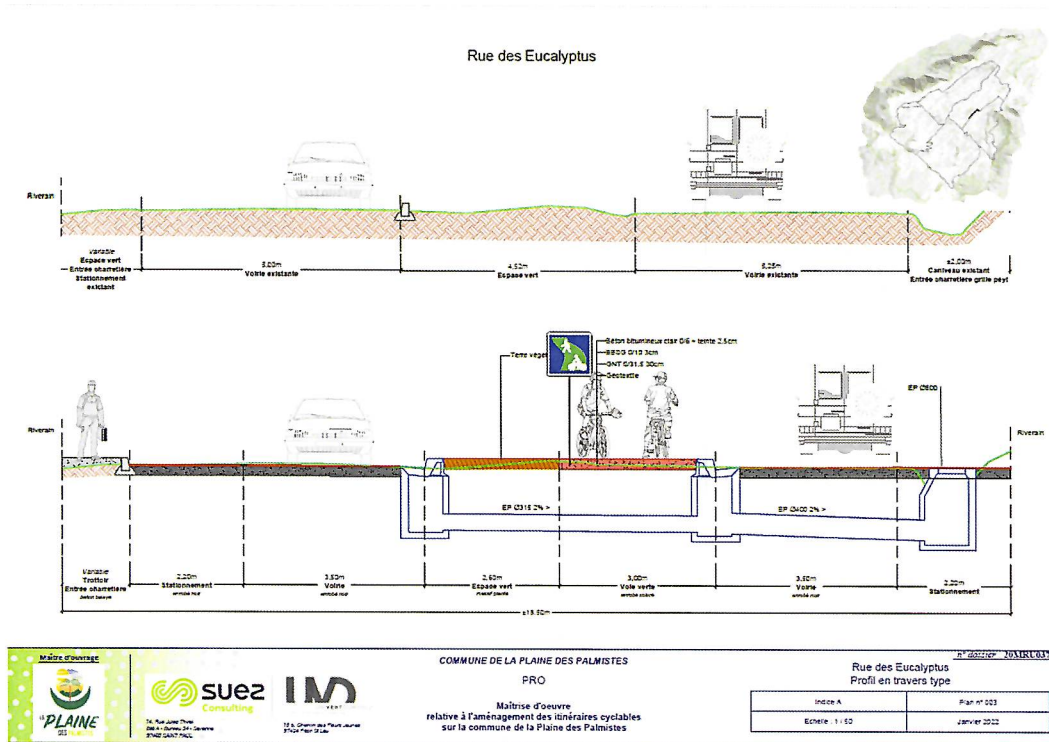
**PRÉSENTS** : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe – Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Erick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Marie Émilie NALEM conseillère municipale – BOYER Yannick conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

**ABSENT(S)** : Jean Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint — Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal — Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale

**PROCURATION(S)** : Sandra GRONDIN conseillère municipale à Sonia ALBUFFY – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe – Sophie ARZAL conseillère municipale à BOYER Yannick conseiller municipal







Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter à ce stade, le financement des travaux et des études de maîtrise d'œuvre (conception et réalisation) qui sont évalués à 1 640 777.86 € HT pour la partie éligible au financement de l'Union Européenne au titre du dispositif de plan de relance « REACT-EU ». Le plan de financement proposé est détaillé en page suivante.




Approuvé par le Conseil Municipal le 27/07/2022  
 974-219740065-20220713-DCM11-130722-M-DE  
 Date de télétransmission : 27/07/2022  
 Date de réception préfecture : 27/07/2022

## PLAN DE FINANCEMENT

|  | Coût total TTC* | Montant HT des dépenses | Union Européenne (REACT UE/FEDER)   HT | Autres co-financeurs* HT | Commune      |
|--|-----------------|-------------------------|--|--------------------------|--------------|
| Dépenses totales                               | 2 034 177.60 €  | 1 874 818.06 €          | 1 476 700.07 €                         |                          | 398 117.99 € |
| Dépenses éligibles                             |                 | 1 640 777.86 €          | 1 476 700.07 €                         |                          | 164 077.79 € |
| Taux d'intervention sur les dépenses éligibles |                 | 100,00%                 | 90,00 %                                |                          | 10,00 %      |
| *Dont TVA                                      |                 |                         |  |                          | 159 359.54 € |

L'opération de travaux sera réceptionnée en août 2023, pour permettre la transmission des pièces justificatives afin d'obtenir le solde de la subvention. Dans le cas où ces travaux ne pouvaient s'achever avant le 31 décembre 2023, la commune s'engage à financer la totalité de l'investissement par un autre biais (Etat, Région, Département, recours à l'emprunt). Il pourra lui être demandé de rembourser la totalité des acomptes déjà versés.

Pour toutes les opérations de communication relatives à ces travaux, les supports devront obligatoirement intégrer différents logos dans les formes prévues ci-après :

| <u>Financier/Partenaire</u> | <i>Logo à utiliser</i>  |
|-----------------------------|---|
| Union européenne            |  |
| Région Réunion              |   |
| Région Réunion              |   |

Des prescriptions particulières sont à intégrer en termes de communication au sein des locaux de l'Hôtel de Ville sur l'opération, sur le site internet et les réseaux sociaux de la commune et dans les médias. Le descriptif du projet, sa finalité, ses résultats et le niveau de soutien de l'Union européenne seront explicités.

Pendant les travaux, un panneau d'affichage mentionnera obligatoirement le nom de l'opération et son objectif principal. Le panneau comportera le logo présenté en amont. En fin de travaux, une plaque ou un panneau d'affichage permanent sera visible et reprendra les mêmes inscriptions que le panneau d'affichage posé pendant les travaux.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20220713-DCM11-130722-M-DE  
Date de télétransmission : 27/07/2022  
Date de réception préfecture : 27/07/2022

Un plan de communication spécifique est prévu autour de la mobilisation de ces crédits européens, afin de contribuer au développement de la commune de La Plaine des Palmistes, dans le respect des références réglementaires pour les obligations de publicité sur l'intervention de l'Union européenne en région.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 abstentions** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean-Yves VACHER),

- **RAPPORTE** la délibération N° 03-300322,
- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **PREND** acte du rappel de la validation de la phase PRO
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **VALIDE** la participation financière de la commune à hauteur de **398 117.99 € HT** et **159 359.54 €** au titre de la TVA en tant que maître d'ouvrage de l'opération,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention FEDER/REACT-UE, au titre de la fiche action 10.3.3 « Aménagements en faveur des modes doux », pour un montant prévisionnel de **1 476 700,07 €**,
- **ENGAGE** la commune à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant),
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
  
  
Johnny PAYET